

CHRONIQUE

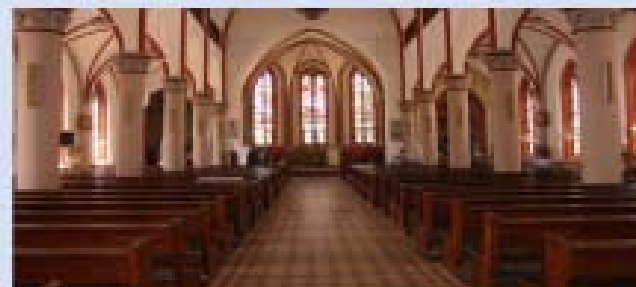
de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité

www.chroniquedelasemaine.com

Réouverture partielle des lieux de culte

Le gouvernement prend le risque ^{P.2}



La nef de la cathédrale de Lomé



L'industrie minière ciblée pour booster l'économie du Togo ^{P.3}

L'école togolaise en danger

Des élèves en mode dépravation sexuelle ^{P.5}



Nicolas Lawson, futur premier ministre ?



Nicolas Lawson, Président du PRR

A Faure Gnassingbé de voir s'il présente les gages d'une cohabitation sans heurts ^{P.3}

Togo Terminal :

Doit-on protester contre une augmentation de salaire, en ces temps de crise ? ^{P.7}



Litige foncier à Tokoin Cica : Alors que le dossier est pendant devant la Cour d'Appel

Les paisibles occupants de la parcelle querellée sommés de déguerpir ^{P.4}

Attention aux baignades en mer

Selon des prévisions météorologiques et hydrographiques, une aventure aux larges des côtes togolaises les mois de juillet, août et septembre est extrêmement déconseillée. Les baignades sont déconseillées aux usagers et riverains de la côte.

Le motif, un phénomène cyclique d'agitation de la mer sur nos côtes serait au rendez-vous. En 2017, le gouvernement avait également donné l'alerte sur une montée du niveau des eaux de la mer. C'est la Préfecture maritime qui lance l'alerte. « *Ce phénomène d'agitation de la mer pourrait entraîner plusieurs impacts négatifs et risques dont l'érosion côtière, les inondations, les submersions marines, les changements dans le comportement habituel de la mer et occasionner des pertes en vies humaines et de propriétés, ainsi que des dommages sur les infrastructures construites sur le littoral dont les hôtels, les habitats, etc...* », précise la Préfecture maritime.

Elle conseille plus de prudence pour « *toute autre activité nautique à proximité immédiate de la mer* ». Pour parer au danger, une cellule de veille a été mise en place afin de suivre de près le phénomène et trouver des solutions à toute éventualité.

Il est recommandé une plus grande vigilance aux populations riveraines et usagers de la mer.

Les cours en présentiel vont reprendre dans l'enseignement supérieur

Les établissements du Supérieur devraient à leur tour reprendre bientôt les cours afin de boucler l'année académique.

C'est ce qui ressort d'une rencontre entre le premier ministre Komi Selom Klassou entouré des ministres en charge de la santé et de l'enseignement supérieur et les responsables des Universités publiques et privées du pays, hier mercredi 8 juillet 2020, à la primature.

Les échanges ont porté sur les préparatifs et les conditions de la reprise des cours en présentiel.

Selon le dispositif expliqué par le Président de l'Université de Kara, Prof Komla Sanda, « *Les universités publiques se sont concertées et ont convenu qu'au maximum un tiers des étudiants pourra fréquenter le campus* ». Il a précisé que : « *Il y aura des rotations entre les établissements surtout lorsqu'il s'agit de grosses facultés. Les activités vont consister en cours en présentiel dans les conditions de la distanciation physique pour compléter des cours déjà faits en ligne, pour faire des travaux pratiques et certains cours très techniques. Les activités incluent également les évaluations. Il est possible que certaines évaluations se fassent en ligne mais en général, les évaluations seront faites en présentiel* ». Le responsable a également évoqué l'idée d'un « *découpage des effectifs en groupes limités pour occuper les salles lors des cours et examens, en plus des dispositifs de lavage de mains* ».

Au niveau des universités privées, le président du Conseil des établissements privés d'enseignement supérieur, Marcel Macy Akakpo, a indiqué pour sa part que : « *il est indispensable que les évaluations se fassent en présentiel pour des raisons de qualité de la formation, d'éthique, d'excellence professionnelle et surtout pour la crédibilité des diplômés* ».

Avant l'annonce de date pour la reprise, les acteurs concernés sont satisfaits du temps imparti pour boucler l'année académique.

Les candidats de la présidentielle 2020 ont reçu les primes de campagne

Quatre (04) mois après la présidentielle, le gouvernement a versé les 42 millions de F CFA aux candidats, au titre de l'accompagnement de l'Etat pour la campagne électorale.

C'est en effet un ouf ! de soulagement pour les candidats malheureux de régler les dettes de la campagne électorale. Les 42 millions promis comme financement public de la campagne électorale mais n'avaient pas été versé pour différentes raisons dont notamment l'expérience de 2010 où certains candidats ont préféré se remplir les poches au lieu de financer réellement la campagne.

Certains candidats à l'instar de Me Tchassona Traoré et Aimé Gogué ont déjà reçu leurs chèques. Pour des raisons de transparence, le candidat Me Tchassona Traoré du MCD a posté sur son compte avoir «*reçu ce jour 03 juillet 2020 la subvention de l'Etat au titre des élections Présidentielles du 22 février 2020*» Quant au Prof Aimé Gogué, de l'Alliance Démocratique pour un Développement Intégral (ADDI), il a également reconnu publiquement avoir touché le financement public au titre de la campagne électorale de février dernier.

Réouverture partielle des lieux de culte Le gouvernement prend le risque

Le Togo prend le risque de la réouverture de ses lieux de culte. C'est la décision convenue entre le ministre en charge de l'administration territoriale, le Chef du comité de gestion de la riposte avec les responsables religieux du pays, le mardi 07 juillet 2020, à Lomé.

Les lieux de cultes ne seront pas rouverts en même temps, ce serait une phase expérimentale qui consiste en une « *ouverture progressive, partielle et d'expérimentation du respect*

des gestes barrières ». Ainsi, la Conférence épiscopale de l'Eglise catholique, le Conseil chrétien et l'Union musulmane sont autorisées chacune à ouvrir cinq églises et mosquées dans chaque région administrative (chef-lieu des régions), et trois chacune par préfecture.

Quant à la Fédération des associations et organisations chrétiennes (FAOC) elle est autorisée à rouvrir 39 églises sur le territoire, à raison de une par préfecture

La Préfecture du Golfe aura un statut particulier avec l'ouverture de neuf lieux de culte pour chacune, contre sept pour chacune dans celle d'Agoè-Nyivé.

Par ailleurs, il est demandé aux responsables religieux de transmettre très rapidement les noms des églises, mosquées et autres lieux de cultes retenus aux autorités pour un suivi du respect des mesures barrières.

Gestion de la riposte à la Covid-19 : La Coalition OSCARE demande son implication dans les instances mises en place

La santé des enfants et des jeunes en cette période de la pandémie du Coronavirus préoccupe la Coalition OSCARE, un regroupement de onze organisations des enfants et jeunes qui mène des actions de riposte aux épidémies au Togo. Au cours d'une conférence de presse organisée ce 1^{er} juillet 2020 à Lomé, les premiers responsables de ce regroupement ont fait le point des activités de plaidoyer réalisées du 10 au 22 juin 2020 dans le cadre de la riposte à la Covid-19 ces dernières semaines, grâce au soutien de Plan-Togo.

Dans la déclaration liminaire présentée par Mlle Miriam GADOSSEH, la Coalition OSCARE a salué les différentes mesures prises par le chef de l'Etat Faure Gnassingbé et son gouvernement pour une gestion efficace de la crise depuis l'apparition du premier cas au Togo. Parmi ces mesures figure la création de la Coordination de Gestion de la Riposte (CNGR). Malheureusement, les jeunes qui constituent 60% de la population selon le dernier recensement de la population ne figurent pas dans ce comité. Or, souligne la déclaration, « *à la date du 30 juin 2020, le Togo a enregistré un total de 642 cas confirmés à la Covid-19, et selon les données officielles du graphique de répartition de ces cas confirmés selon le sexe et les tranches d'âge sur le site du gouvernement au 26 juin 2020 ; il ressort de l'analyse de celles-ci que plus de la moitié (330/591, soit 55,84%) des patients ont un âge compris entre 0 et 34 ans avec une proportion de 27,58% (163/591) d'enfants et jeunes de moins de 24 ans. Ces données reflètent la réalité de la place qu'occupe les enfants et jeunes dans la chaîne de contamination* ».

La coalition indique que la question de la prise en compte des besoins spécifiques des enfants et jeunes en matière de la SSR notamment de la jeune fille en cette période de crise sanitaire de la maladie au coronavirus, devient une préoccupation majeure de santé publique. Cependant, l'absence des Organisations de la société

civile (OSCs) d'enfants et jeunes dans les instances nationales de gestion de la crise fait craindre que les besoins spécifiques des enfants et jeunes ne puissent être à l'ordre du jour et ne puissent faire objet de débats à cet effet. Elle trouve nécessaire l'implication des OSCs d'enfants et jeunes dans les instances de prise de décisions.

Ainsi, dans le souci de se faire entendre, la Coalition OSCARE a fait deux plaidoyers qu'elle a respectivement envoyés au chef de l'Etat et au ministre en charge de la santé. Le premier plaidoyer porte sur la participation et la représentativité effective des OSCs d'enfants et jeunes dans les instances de gestion de la crise à la COVID-19 tandis que le second a trait à la prise en compte des besoins spécifiques des enfants et jeunes en matière de la SSR en situation de crise sanitaire.

Les organisations de la société civile d'enfants et jeunes sont mobilisées et déterminées à accompagner le chef de l'Etat dans la riposte aux épidémies notamment à la Covid-19. Pour cela, elles demandent d'une part au chef de l'Etat : d'intégrer un représentant des OSCs d'enfants et jeunes dans la CNGR-Covid-19 ; d'accorder une place aux jeunes de la coalition des instances de gestion à la Covid-19 au niveau décentralisé (préfecturales) ; d'impliquer la coalition OSCARE dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions planifiées dans les plans de réponse sectoriels ; et au ministre en charge de la santé d'autres part de : faire un Etat des lieux

des besoins spécifiques des enfants et jeunes en matière de la SSR en cette période de crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 ; d'élaborer un Plan de Réponse nationale pour la prise en compte de besoins spécifiques des enfants et jeunes en matière de SSR pendant cette période de crise sanitaire liée à la Covid-19 ; de renforcer les programmes existants en SSR des enfants et jeunes en cette période de crise sanitaire et d'impliquer la Coalition OSCARE dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions planifiées.

Le coordonnateur de la Coalition, M. Mensah TSEKPO a émis le vœu que l'opinion accompagne le processus enclenché par les jeunes pour qu'ils puissent être mieux écoutés, afin qu'ils participent pleinement à cette riposte contre la Covid-19.

Jaurès AKLA

CHRONIQUE
de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 90 10 20 72/91 96 95 85

Directeur de la
Publication par intérim

TCHAOU Dao Kossi
90 10 20 72

REDACTION

Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
D. Legrand
Jaurès AKLA
ADK

Imprimerie SDR
Tirage : 2000 ex.

L'industrie minière ciblée pour booster l'économie du Togo

Depuis quelques années, le secteur minier togolais attire de grands investisseurs notamment des industriels et exportateurs au niveau régional et international. Pour mettre à profit ce secteur, le Togo mise sur le développement de l'industrie minière, un des secteurs qui représente 4% du revenu national et englutit 22% des exportations totales du pays. Il constitue une importante source de richesses pour le pays ainsi que pour les populations et les nations. Cette option va inéluctablement booster l'économie nationale et contribuer à réaliser l'axe 2 du Plan National de Développement à savoir : « Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives »

Un plan d'action de relance comportant trois (3) principaux axes pour les cinq (05) prochaines années a été pensé par les autorités togolaises.

Transformer le minerai

Le premier axe concerne la transformation des minerais sur place. Depuis le début de l'année 2020, le phosphate togolais qui connaîtra une accélération dans la production. A titre illustratif, le Togo dispose de plus de 02 milliards de tonnes de stocks de phosphate et se place parmi les principaux pays producteurs du continent. La transformation sur place de ce produit va non seulement permettre un accès plus facile et moins coûteux aux engrais aux producteurs

qui représentent plus de 60% de la population mais aussi va permettre la création des emplois. En 2019, Dangote Industries Limited a signé un accord de 1154 milliards de francs CFA avec le Togo pour transformer le phosphate togolais en engrais phosphatés pour l'Afrique de l'Ouest. Cet accord va davantage ouvrir le Togo sur l'extérieur notamment l'Afrique à partir de la consommation du produit dans presque toute l'Afrique. Selon les prévisions, Dangote Industries Limited va produire 01 million de tonnes d'engrais et générer plusieurs milliers d'emplois directs.

Il en sera de même avec le fer avec l'ouverture de plusieurs usines de transformation dédiées à ce minerai.



Augmenter la capacité de production du ciment

L'axe 2 de ce plan d'action concerne l'augmentation de la capacité de production du ciment. A ce jour, le Togo compte trois opérateurs cimentiers au Togo, à savoir Heidelberg Cement, Wacem et Diamond Cement qui se concurrencent. Mais la demande de ce produit, de plus en plus forte, peine à satisfaire les pays voisins du Togo.

De nouveaux opérateurs sont attendus au rang desquels Dangote Industries Limited, qui a signé un second accord d'exploitation d'une nouvelle cimenterie, ce qui portera à 04 le nombre de cimentiers au Togo. Le

milliardaire nigérian va déboursier près de 35 milliards à la création. L'objectif est de produire 1,5 millions de tonnes de ciments à partir du clinker togolais et nigérian pour satisfaire la demande locale ainsi que celle des pays limitrophes. Au moins 500 emplois seront créés.

Actualiser la carte minière du Togo

Les autorités du pays placent la prospection des sites miniers comme une des priorités de ce plan d'action. Ce troisième axe, le dernier, porte sur la mise à jour de la carte minière du Togo. Il a pour objectif le développe-

ment d'une stratégie attractive en faveur de nouveaux partenariats vis-à-vis d'investisseurs potentiels.

A partir de cette action, les autorités togolaises veulent renforcer la gouvernance au sein des industries extractives. D'une part, c'est de rationaliser les structures institutionnelles des organisations clés du secteur afin de renforcer leur efficacité et la redevabilité de manière à garantir une gestion efficace et d'autre part, améliorer la transparence en renforçant les exigences en matière de gouvernance.

Le Projet de développement et de gouvernance minière (PDGM), financé à près de 09 milliards de francs CFA, sur la période de janvier 2016 à décembre 2020, mis en place par le gouvernement joue ce rôle de veille.

Presqu'au même titre que les autres secteurs de l'économie nationale, le secteur minier est porteur de développement et son apport à l'économie doit être davantage boosté.

ADK

Nicolas Lawson, futur premier ministre ?

A Faure Gnassingbé de voir s'il présente les gages d'une cohabitation sans heurts

En attendant la formation d'un nouveau gouvernement au Togo suite à la réélection du président Faure Gnassingbé pour un nouveau mandat, beaucoup de rumeurs circulent. Des personnalités résidant aussi bien à Lomé qu'à l'extérieur du pays sont présentées comme pressenties à tel ou tel poste de la prochaine équipe. Tout porte à croire que Faure a l'embarras du choix, ce qui permet à tout le monde de rêver. Dans la foulée, le président du Parti pour le Renouveau et la Rédemption (PRR) monte au créneau pour proposer ses services au chef de l'Etat. Nicolas Lawson déclare qu'il ne refusera pas le poste de Premier Ministre si le Chef de l'Etat lui fait appel en vue de la formation d'une nouvelle équipe gouvernementale.

Plus de deux mois sont déjà passés depuis l'investiture de Faure Gnassingbé, président élu pour un nouveau mandat de 5 ans. Pour certains, la chose s'expliquerait par l'état d'urgence sanitaire en cours dans le pays et qui doit être entièrement et exclusivement gérée par le gouvernement sortant. A ce titre, la rallonge de 45 jours demandée et obtenue par les autorités à l'expiration du délai initial de l'état d'urgence sanitaire fin juin 2020, aura toute sa signification dans les paramètres qui se font jour et ne manquera sûrement pas de nous édifier sur la suite des événements au Togo.

Concernant la formation du prochain gouvernement, des rumeurs ne manquent pas qui circulent autour des person-

nalités de poigne d'ici et d'ailleurs comme étant pressenties au poste de premier ministre. D'aucuns affirment que la ligne dure du parti au pouvoir entend voir Sélom Klassou qui bat déjà le record de longévité à la primature, maintenu à son poste.

Ceux qui ne sont pas de cet avis, voient mal un Faure Gnassingbé tant attaché à l'esprit du changement, à la culture de l'excellence et la promotion des jeunes, reconduire pour une seconde fois, le chef de l'exécutif actuel. Pour beaucoup, le chef de l'Etat serait toujours à la recherche de l'oiseau rare, quoique des indiscretions affirment que ce dernier ait déjà trouvé l'homme qu'il faut à la place qu'il faut et que sa nomination suivie de la composition



Nicolas Lawson,
Président du PRR

de la nouvelle équipe, ne sont qu'une question de jours. Mais cela n'empêche nullement Nicolas Lawson de rêver en cherchant à attirer sur lui l'attention du Chef de l'Etat

« Si Faure Gnassingbé souhaite que je sois son Premier ministre, je n'ai rien contre », déclare-t-il sur une radio privée de la place le dimanche 5 juillet 2020 au cours d'une émission dont il était l'invité. Le président du PRR poursuit que « le Togo doit se doter d'une nouvelle gouvernance et donc il va falloir que le chef de l'Etat se débarrasse de tous ses collaborateurs corrompus »

Cette main tendue au président Faure qui exprime toute la disponibilité du président du PRR à entrer au prochain gouvernement prouve qu'il existe quoiqu'on dise au sein de l'opposition des leaders disposés à participer à la gestion des affaires publiques sous la coupole du parti au pouvoir. Mais une chose est d'afficher sa disponibilité et une autre est d'en être capable. Est-ce que dans le contexte actuel, Nicolas Lawson peut faire un bon premier ministre pour Faure Gnassingbé ?

Connu pour son caractère quelque peu controversé, le leader du PRR ne semble pas avoir l'étoffe d'un homme d'Etat. En témoignent les frasques de son passage à la primature sous l'ancien PM Joseph Kokou Koffigoh dans les effervescences des soulèvements politiques que le pays avait connus. De nature "révolté", l'homme s'accommode des réactions extrêmement enflammées sur fond d'injures et d'allégations grotesques susceptibles de faire fuir ses collaborateurs potentiels. Déjà, dimanche dernier, il taxait les collaborateurs de Faure Gnassingbé de corrompus. A supposer qu'il soit nommé premier ministre et tenu de compo-

ser avec seulement certains de ces "collaborateurs corrompus" que deviendrait l'ambiance au sein du gouvernement ? Nicolas Lawson c'est aussi le technocrate qui aligne des chiffres et des statistiques dont lui seul a la secret, pour démontrer que le pays est bien gouverné ou non. Difficilement il ouvre la bouche sans insulter et provoquer ses adversaires ou ses compagnons de lutte. Il ne semble nullement avoir la notion de secret d'Etat et d'obligation de réserve. Ces révélations à l'emporte-pièce par rapport à certaines confidences qui lui auraient été faites lors des assises engageant l'avenir du pays, en sont une illustration assez expressive

Aujourd'hui que cet homme convoite le fauteuil de premier ministre, nul doute qu'il a sa pierre à apporter en vue de l'édification nationale. A Faure Gnassingbé de voir s'il donne des gages d'une cohabitation sans heurts

D. Legrand

Le Programme Novissi donne du sourire aux enseignants volontaires

Les 13 000 (10 753 au primaire et 1 860 au secondaire) enseignants volontaires qui s'estimaient exclus du programme Novissi ont le sourire aux lèvres. Ils bénéficient depuis le 27 juin d'une subvention du gouvernement, destinée à les appuyer dans le contexte difficile engendré par la pandémie de coronavirus et la suspension des cours. Par ce geste le gouvernement tient sa promesse envers ces compatriotes qui assurent l'éducation des jeunes qui constituent la relève de demain.

D'après nos informations, ces enseignants volontaires auront droit chacun, au titre de cette aide financière octroyée par l'Etat via le programme Novissi, à 24 500 FCFA pour les femmes et 21 000 FCFA pour les hommes. D'ores et déjà, à tous les niveaux, des dispositions sont prises afin que tous les enseignants concernés accèdent à la manne sans heurts. Occasion pour le président de l'association des enseignants volontaires, Florent Sondou,

d'exprimer, lundi dernier, toutes ses gratitude au président Faure Gnassingbé "qui s'est personnellement impliqué pour nous venir en aide"

Dans le souci de mettre tout le monde à l'aise, le gouvernement va au-delà du dossier des enseignants volontaires pour plancher également sur la situation des établissements scolaires privés. Sur ce plan, il envisage de reporter sur une période de 03 à 06 mois, toutes les charges fiscales auxquelles les écoles privées sont astrein-



Novissi

tes. Par cette mesure, il compte alléger la situation financière de ces établissements scolaires de façon à leur permettre de remplir leurs obligations vis-à-vis de leurs enseignants. A en croire des sources proches du dossier,

le gouvernement se portera garant pour faciliter les discussions entre le secteur bancaire et les responsables d'établissements privés

Cette initiative du gouvernement est salubre parce que

susceptible de faire renaître la confiance au sein des enseignants volontaires et les chefs d'établissements scolaires privés qui n'auront plus le sentiment d'être exclus de l'agenda du gouvernement consacré à la gestion des effets pervers de la pandémie au coronavirus. L'autre avantage consisterait à prévenir des mouvements d'humeur susceptibles d'éclater à tout moment pour hypothéquer le bon déroulement des activités académiques telles que reprogrammées par le gouvernement. Toutefois, les autorités doivent demeurer attentives aux moindres revendications pouvant surgir de ce secteur.

ADK

Litige foncier à Tokoin Cica : Alors que le dossier est pendant devant la Cour d'Appel Les paisibles occupants de la parcelle querellée sommés de déguerpir

Une parcelle de terrain d'une superficie de 04 ares 59 centiares sise juste à Lomé quartier Tokoin-Cica, fait l'objet d'un litige entre dame Thompson Adjoa Marguérite et la succession de feu Jacob Yao Esseh depuis quelques années. Contre toute attente, vendredi dernier, l'Huissier de justice Me Gisèle Kokoèvi Abiassi Amédégnato débarque sur les lieux pour sommer les paisibles occupants, au moyen d'un jugement de première instance faisant l'objet d'appel, de déguerpir alors que le dossier suit son cours normal à la Cour d'Appel de Lomé. Comment en est-on arrivé là ?

Les faits

Le 06 octobre 1961, feu Jacob Yao Esseh a acquis par voie d'achat, une parcelle de terrain d'une superficie de 04 ares 59 centiares au quartier Tokoin-Cica auprès de la famille Vonor, alliée de la grande famille Agbodan-Tokodo de Bè Dangbuipe. Depuis lors la famille a vécu de façon paisible sur la parcelle.

En 2005, dame Thompson se met à troubler la succession en brandissant un titre foncier n° 2252 TT prétendument établi sur la parcelle, mais qui dans le vrai était établi sur un autre terrain. Le litige a donné lieu à un premier procès remporté par dame Thompson.

Suite à une signification de la grosse du jugement n°0023/17 rendu le 13 janvier 2017 par le tribunal de 1^{ère} instance, de 1^{ère} classe de Lomé avec commandement de déguerpir du lundi 8 janvier 2018, la succession de feu Jacob Yao Esseh a saisi suivant une plainte déposée le 18 février 2019, le Garde des Sceaux, ministre de la justice pour détournement de terrain par dame Thompson Adjoa Marguérite demeurant et domiciliée à Lomé, dame Tréno

Adjoa Dovi Yenda, demeurant et domiciliée à Abidjan (Côte d'Ivoire) et sieur Dosseh Georges Emmanuel Tréno, demeurant et domicilié à Williamson Lanc Scllville (Etats Unis d'Amérique), de passage régulier à Lomé.

La plainte indique que la parcelle querellée, sise à Lomé, quartier Tokoin Cica, acquise par voie d'achat depuis 1961, auprès de la famille VONOR, alliée de la grande famille AGBODAN-TOGODO de Bè-Dangbuipe, est habitée de façon paisible par la succession jusqu'en 2005 où Dame Thompson Adjoa Marguérite a commencé par la revendiquer sur la base d'un titre foncier n° 2252 TT établi sur un autre terrain, qu'elle confond avec la parcelle de feu Jacob Esseh.

Selon la plainte, lorsque l'affaire atterrit au tribunal de 1^{ère} instance, de première classe de Lomé, l'expert Géomètre Agréé, Dontema Abalo commis par cette juridiction pour une délimitation exacte de la parcelle querellée a failli dans sa tâche : « La parcelle dont s'agit a des limites bien identifiées dans le bordereau analytique du titre foncier n° 2252 TT, lesquels limites n'ont rien à voir avec ceux de notre parcelle de terrain. Une simple visite sur les lieux



vous permettra de découvrir que la parcelle objet du titre foncier est bâtie et habitée par la famille Cadiri au vu et au su de tous les riverains », précise la plainte.

L'immeuble objet du titre foncier 2252 existe

La plainte affirme que la parcelle de terrain, objet du titre foncier n° 2252 TT, achetée en 1952 par Thompson Rudolph, le frère consanguin de dame Thompson Marguérite est encore visible. Elle a pour limites au nord, la maison de Thompson Rudolph qui existe encore aujourd'hui et le terrain recherché par les enfants du couple Tréno est également là, affirment-ils. « Ce qui explique qu'il est patent que l'Expert sus-nommé a lamentablement failli à sa mission en assimilant notre immeuble à celui objet du titre foncier n° 2252 TT », souligne la plainte.

Le document poursuit en indiquant que s'appuyant sur le rapport erroné du Géomètre agréé, le tribunal a rendu le 13 janvier 2017, le jugement n°

0023/17 en faveur de dame Thompson Adjoa Marguérite et les autres, en ordonnant l'expulsion *Etiam Manu Militari* des lieux occupés depuis 1961, soit plus de 56 ans déjà par la succession.

Au vu de ce qui précède, la succession de feu Jacob Yao Esseh, demande aux autorités compétentes de lui venir au secours afin que toute la lumière soit faite sur ce dossier qui trainait encore à la Cour d'Appel de Lomé, « d'autant plus que les enfants du couple TRENNOU, avec l'appui des héritiers Thompson Rudolph cherchent à tout prix à nous expulser avant l'aboutissement du procès » conclut cette plainte, aujourd'hui aux mains du Garde des Sceaux, ministre de la justice et Monsieur l'Inspecteur des Services juridictionnels et pénitenciers du Togo.

Le dossier a fait l'objet d'appel le 09 janvier 2018 et une contreexpertise a été demandée par le conseil de la succession de Jacob. D'après nos informations, il suit actuellement, son

cours normal à la Cour d'Appel de Lomé. A ce jour aucun arrêt n'a été rendu par les juges de cette Cour concernant ce dossier.

Les autorités à la rescousse

Mais, contre toute attente l'Huissier de justice, Me Gisèle Kokoèvi Abiassi Amédégnato s'est pointée vendredi dernier sur les lieux pour sommer à nouveau, les paisibles occupants du terrain querellé avec le même jugement de première instance, de déguerpir.

Dans un dossier pendant devant la Cour, objet de polémiques et sur lequel la Cour ne s'est pas encore prononcée, l'Huissier de justice, a-t-il compétence de brûler les étapes pour son exécution comme le fait Me Gisèle Abiassi Amédégnato?

Dans le souci de mettre fin au dérapage que provoque cette intrusion de l'Huissier Abiassi dans ce dossier, il importe d'interpeller le Garde des Sceaux, ministre de la justice qui a été préalablement saisi et qui a donné des instructions. C'est à cette condition qu'une bonne application de la loi puisse être garantie.

La succession Jacob Yaovi Esseh affirme que lorsqu'on saura celui qui a vendu la parcelle de terrain collé à celle de Thompson, aujourd'hui habitée par la famille Cadiri tout le problème sera réglé. Il appartient aux autorités judiciaires d'œuvrer en vue de la manifestation de la vérité dans ce dossier.

**Dossier à suivre
D. Legrand**

L'école togolaise en danger

Des élèves en mode dépravation sexuelle

Alors que leurs parents se préoccupent de la sauce à laquelle ils seront mangés lors des examens officiels de fin d'année qui s'annoncent, des élèves de certains établissements publics et privés donnent libre cours à leurs fantasmes en se livrant sous la caméra des iPhones, à des exhibitions à caractère sexuel en toute ignorance des mesures barrières. Comme si cela ne suffisait pas, ils balancent leur chef-d'œuvre pestilentiel sur la toile.

Doit-on dire qu'au Togo, les établissements scolaires qui viennent de rouvrir leurs portes, le temps de la tenue des examens officiels de fin d'année évoluent sous le rythme cadencé de la dépravation sexuelle ? Tout porte à le croire, quoique la preuve ne soit pas encore apportée que le phénomène a cours dans tous les établissements scolaires.

Dans les vidéos montées au moyen de l'application « Lomotiv » ces véritables volcans sexuels au bord de l'explosion, vêtus d'uniformes scolaires, se livrent à des exhibitions qui heurtent les bonnes mœurs et qui dépassent les professionnels, en la matière, tout sexe confondu. On ne les croirait pas au sein des établissements scolaires.

Par ces temps redoutables de la covid-19, on les découvre se débarrassant de leurs bavettes pour se jeter sur les fesses et les seins des filles avec une gestuelle qui met à nu leur intime conviction. D'autres, toujours en tenue scolaire, sombrent dans un enlacement profond ponctué de baisers langoureux. Des filles créent l'événement en se saisissant du sexe de leurs camarades garçons pour leur appliquer d'une main experte, la pipe tel que cela se passe sur des photos et dans des vidéos à caractère pornographique. Ailleurs, ce sont des billets de 10 milles francs qui sont répandus dans une am-



Scène de danse érotique

bianche où la beuverie, les jeux de cartes, le striptease, et les "big-up" font bon ménage...

Pour ces élèves qui doivent passer leur examen dans quelques semaines, la réussite scolaire ne semble pas être inscrite sur leur échelle de valeur. Finalement c'est à se demander si la suspension des cours qui a consisté à les mettre à l'abri de la pandémie au coronavirus n'aura servi plutôt qu'à faire déambuler le torrent libidineux qui depuis sommeillait en eux.

Comment peut-il en être autrement lorsqu'on sait qu'à la reprise, nombre de jeunes filles n'ont pu répondre à l'appel pour avoir ramassé une grossesse au cours des congés Covid.

A en croire certaines informations les élèves, acteurs et auteurs de ces ignominies accompagnés de leurs parents ont été convoqués pour répondre de leurs actes et décider des suites à donner. Médecin après la mort, dirait-on. Les mêmes sources affirment que certaines décisions tombent déjà. Toutefois, le vin est tiré, il appartient aux différents acteurs de l'éducation affectés ou impliqués de boire la coupe jusqu'à la lie. De nombreux observateurs relèvent que ces élèves n'en seraient pas aujourd'hui si les censeurs et les surveillants des différents établissements n'avaient pas fait preuve de laxisme pour ce qui est du respect scrupuleux du règlement intérieur en vigueur dans les établissements scolaires au Togo.

ADK

Formation civique à la base : Les acteurs en tournée de vulgarisation de deux manuels de didactique de l'ECM

Huit équipes composées chacune d'un cadre de la direction de la formation civique et d'un inspecteur, membres de l'équipe de rédaction et relevant des ministères chargés des enseignements ont entamé depuis le 29 juin 2020, une tournée dans toutes les préfectures du pays pour rencontrer les acteurs de l'éducation. Cette tournée qui va prendre fin le 21 juillet 2020, est consacrée à la vulgarisation de deux manuels de didactique de l'ECM (Éducation civique et morale) et de formation des enseignants à leur usage. Ces manuels ont été élaborés par le ministère en charge de la formation civique en collaboration avec les ministères chargés des enseignements. Ils sont destinés l'un pour le préscolaire et le primaire, et l'autre pour le secondaire.



Il s'agit à travers ces documents, d'outiller les encadreurs en stratégies idoines leur permettant de réussir réellement l'ancrage des valeurs civiques et citoyennes à transférer dans le quotidien des apprenants à l'effet de combler ou du moins, de réduire le déficit de civisme et de citoyenneté dans les milieux éducatifs.

Cette action vise également à former 2100 enseignants à l'utilisation des manuels de didactique de l'ECM à raison de 150 à Lomé et 50 par préfecture et à mettre deux mille cent (2100) manuels à la disposition des enseignants formés.

L'élaboration de ces manuels de didactique répond à la volonté des plus hautes autorités du pays de remédier à l'incivisme grandissant que vit le Togo depuis le déclenchement de son processus démocratique en 1990 et qui risque d'hypothéquer la paix, la stabilité et les efforts de redresse-

ment socioéconomique du pays. dans ce sens, le gouvernement s'est doté d'une Politique nationale de formation civique et d'éducation à la citoyenneté (PNFC-EC) destinée à amener le citoyen à s'approprier et à vivre les valeurs républicaines à travers une citoyenneté active en vue de sa pleine participation au développement humain durable conformément à la vision du chef de l'Etat de faire du Togo une nation moderne, forte, unie et prospère.

A cet effet, le monde scolaire, lieu par excellence où se forment les jeunes, relève de demain, constitue une cible très importante pour l'atteinte de ce noble but. Or, ce milieu est souvent le théâtre d'actes et de comportements inciviques tels que la violence, la délinquance, l'injustice, le harcèlement, le non-respect de l'autre, de l'autorité, des lois et textes en vigueur, des biens publics et privés. Aussi, l'enseignement des valeurs civi-

ques et morales qui est censé apporter un palliatif à cette situation dans nos établissements scolaires, connaît-il des difficultés relatives à la non appropriation par les enseignants du contenu des programmes et à la non maîtrise de la didactique adéquate pour produire l'effet affectif attendu au-delà du cognitif et du psychomoteur.

Face à cette situation, le gouvernement, par le biais du Ministère de la communication, des sports et de l'éducation à la citoyenneté et au civisme (MCSECC) en collaboration avec les ministères chargés des enseignements, a validé le 14 juin 2017, un manuel de didactique de l'éducation civique et morale (ECM) pour l'enseignement préscolaire et primaire, puis le 19 février 2019, celui destiné aux enseignants du secondaire. L'objectif est d'outiller les encadreurs en stratégies idoines leur permettant de réussir réellement l'ancrage des valeurs civiques et citoyennes à transférer dans le quotidien des apprenants à l'effet de combler ou du moins, de réduire le déficit de civisme et de citoyenneté dans ces milieux. Pour ce faire, il importe que ces documents soient rendus accessibles à tous les acteurs de l'éducation qui sont appelés à se les approprier. D'où l'impérieuse nécessité de les vulgariser sur toute l'étendue du territoire national.

Une fois acquises et mise en pratiques, ces valeurs transformeront durablement la société togolaise à la base et fera du citoyen togolais un citoyen modèle qui promeut le vivre-ensemble et respecte des lois de la cité.

Jaurès AKLA

L'OTR de plus en plus proche des contribuables:

Un numéro Whatsapp mis à la disposition de la population

L'Office Togolais des Recettes (OTR) poursuit ses innovations destinées à mieux rapprocher ses services de la population. Après la mise en place d'un numéro vert "8201" qui permet d'obtenir des renseignements et le "8220" par lequel tout acte de corruption d'un agent peut être dénoncé, l'Office vient de mettre un numéro Whatsapp (+00228) 90-99-41-01 à la disposition des contribuables.

Désormais, via ce canal, ceux-ci peuvent adresser directement leurs questions ou faire des observations et commentaires en lien avec la fiscalité et la douane, au service de renseignement de l'Office Togolais des Recettes (OTR). Des suggestions destinées à l'amélioration des services de l'Office peuvent être également envoyées sur ce numéro. Tout ceci facilite la tâche aux contribuables qui n'auront plus besoin de se déplacer pour se rendre dans une agence de l'Office, pour se renseigner ou exposer leurs préoccupations sur la fiscalité à un agent des services des impôts ou de la douane. Partout où ils se trouvent, ils peuvent le faire grâce à cette application Whatsapp, et ceci en un temps record.

A l'ère des Nouvelles technologies de l'information



et de la communication (NTIC), cette mutation sur Whatsapp des services de renseignement de l'OTR est à saluer car répondant aux réformes qui rentrent dans le cadre de la dématérialisation des services publics du pays. L'OTR vient de démontrer ainsi son engagement sur la voie de la digitalisation de son administration.

Jaurès AKLA



L'OTR est désormais disponible sur «**WhatsApp**»
pour vos questions, observations et commentaires liés
à la fiscalité et à la douane via le numéro

(+228) 90 99 41 01



Office Togolais des Recettes - OTR



**LA FIBRE AU BOUT
DES DOIGTS !**

AIRFIBER MOBILE

60 Go

à 15 000 FCFA

Tapez vite *919*10*3#

PROMO PROLONGÉE
JUSQU'AU 24 JUIN

McCANN



Promo du 05 au 14 juin Airfiber Mobile 60 Go
à 15000Fvalable 30 jours. Solde au *919*8*2#



Togo Terminal : Doit-on protester contre une augmentation de salaire, en ces temps de crise ?

La crise que nous vivons aujourd’hui ainsi que tous les défis que nous aurons à surmonter collectivement ne peuvent se comparer à aucune situation survenue depuis plus d’un siècle. Touchant l’ensemble du monde entier, nous devons tous faire preuve de précaution, de résilience, de flexibilité et de courage pour nous adapter à la situation et trouver les meilleures solutions. Il s’agit de la nouvelle réalité que vivent les entreprises de toutes tailles, qui sont touchées de plein fouet par une crise sanitaire majeure, engendrant une situation économique difficile. Dans cette difficulté, doit-on mener une grève pour une augmentation de salaires jugée « non conséquente » ? Des employés seraient-ils manipulés ?

Le dimanche 5 juillet 2020 un groupe de salariés de la société Togo Terminal proteste contre une augmentation de salaires « non conséquente » que la direction générale assimilée à un mouvement d’humeur sans aucun préavis « non conforme aux procédures légales, réglementaires et conventionnelles » à travers un communiqué rendu public le 06 juillet 2020.

La Direction Générale de Togo Terminal réaffirme par la

même occasion que l’amélioration des conditions de vie du personnel demeure l’une de ses priorités. En fin d’année 2019, il a été convenu des tas de nouvelles mesures avec les délégués syndicaux de Togo Terminal.

En janvier 2020, les primes de logement ont été revues à la hausse pour toutes les catégories. Au mois de Mai 2020, le processus de rallongement de la grille a été entamé avec un avancement de 3 échelons pour



toutes les catégories. » indique le communiqué.

En plus de ces actions, la Direction Générale « a également enclenché le processus de revalorisation complète des salaires malgré la situation socioéconomique complexe liée à la crise sanitaire actuelle caractérisée par une baisse des

activités dans tous les secteurs notamment portuaires. A la fin du mois de Juin, le salaire perçu a été augmenté avec un rappel de 5 mois, à compter de janvier 2020 », rappelle la Direction Générale de Togo Terminal.

Préalablement en 2019, des réajustements des salaires avaient été faits au bénéfice

d’une grande partie du personnel. « En plus de nombreuses autres mesures incitatives, chaque année, la Direction Générale procède à une réactualisation des salaires pour s’assurer du mieux-être de son personnel », précise le communiqué.

Notons que toutes les activités ont repris le lundi matin 06 juillet 2020 et la Direction Générale s’est réjouie de la reprise et rassure ses clients de la fluidité des opérations. »

Togo Terminal dit être ouvert aux négociations et s’engage dans l’amélioration constante des conditions de travail et de vie de ses collaborateurs.

Soyons honnêtes envers nous-mêmes en ces temps de crise sanitaire pour faciliter une bonne collaboration avec nos employeurs.

Carole AGHEY

« Les journalistes couvrant des manifestations doivent être protégés », selon l’UNESCO

La directrice générale de l’Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la Culture (UNESCO), Audrey Azoulay, soucieuse de l’augmentation des actes de violences contre les journalistes lors de manifestations, rappelle que « la liberté d’expression est un élément vital de la démocratie, la couverture des événements par les journalistes est essentielle pour garantir la liberté de la presse et le droit à l’information. »

Ces dernières années, les vagues de protestations à travers le monde ont montré les risques d’un usage disproportionné de la force par les forces de l’ordre contre les journalistes : des reporters ont été tués ou blessés par des balles en caoutchouc, d’autres, engagés dans la couverture en direct de manifestations, ont été détenus ou accusés de ne pas avoir suivi les ordres de dispersion, et du matériel professionnel a été confisqué ou détruit.

Pourtant, comprendre la motivation des manifestants, les réactions des pouvoirs publics et des forces de l’ordre, et couvrir les événements en direct est au cœur du travail journalistique.

L’UNESCO et ses partenaires dispensent régulièrement des formations aux fonctionnaires qui traitent avec les journalistes afin de les aider à comprendre et respecter le droit fondamental à la liberté d’expression et la contribution essentielle des médias à la démocratie.

Depuis 2013, l’UNESCO a ainsi formé plus de 3 400

membres de forces de l’ordre dans 17 pays et près de 17 000 juges et acteurs judiciaires en Amérique latine et en Afrique, grâce à des cours en ligne sur la liberté d’expression. Les bénéficiaires ont estimé que ces formations – qui comprennent notamment des échanges avec des journalistes – contribuaient largement à assurer une compréhension mutuelle et des interactions plus pacifiques entre les forces de l’ordre et les professionnels des médias. Alors que des manifestations se poursuivent dans le monde entier, ces dispositifs pédagogiques devraient être renforcés et étendus à tous les pays, estime l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture.

En mi-juillet, l’UNESCO publiera un rapport spécial dans sa collection Tendances mondiales en matière de liberté d’expression et de développement des médias qui sera axé sur la question de la protection des journalistes.

Carole AGHEY

244e anniversaire de l’indépendance des USA:

L’ambassadeur Eric William Stromayer confiant dans l’ère post-Covid-19 pour les relations Lomé-Washington

A la faveur de la commémoration du 244e anniversaire de l’indépendance des USA, le 22e ambassadeur de Washington à Lomé a fait des projections autour des relations entre son pays et le Togo. En réaffirmant sa foi profonde en des lendemains meilleurs dans le monde, après la parenthèse douloureuse de la COVID-19, alome.com s’est procuré une copie du discours de l’Ambassadeur américain. « Joyeux 4 juillet ! Comme pour toutes les autres fêtes qui ont eu lieu cette année, les effets du Coronavirus ont malheureusement empêché nos célébrations traditionnelles de la 244ème fête de l’indépendance des États-Unis.

Malgré les effets négatifs de cette maladie dans le monde entier, nous continuons à persévérer. Je suis convaincu qu’ensemble, nous vaincrons le virus. La fondation et l’histoire de l’Amérique reposent sur la persévérance. Si les événements de ces dernières semaines aux États-Unis nous ont appris quelque chose, c’est que nous ne devons rien tenir pour acquis, et continuer à s’efforcer, en tant que peuple unique, de faire en sorte que tous les individus, quels que soient leur race, leur croyance, leur sexe ou leur origine, jouissent des droits fondamentaux qu’ils méritent. Les efforts persistants pour obtenir ces droits font partie de notre histoire. D’abord la Révolution, puis la guerre civile et depuis lors d’autres efforts.

Cette année, nous célébrons le centenaire des efforts fructueux déployés par les femmes pour obtenir le droit de vote. Cela fait également trente ans que les droits des personnes handicapées ont été protégés par l’Americans with Disabilities Act. La liste est longue. Les diverses personnes de notre pays ont cherché et obtenu l’égalité des droits en vertu de la loi, et

continuent de le faire. Mais nous ne devons jamais oublier qu’il ne s’agit pas seulement de lois. Nous devons veiller à ce que ces droits fassent partie du tissu de notre nation. Garanties par la loi et respectées. En tant qu’Américains, nous disons souvent que les États-Unis sont une œuvre en amélioration permanente, et nous persévérons donc dans nos efforts pour réparer les torts du passé tels qu’ils sont reconnus, et construire un avenir meilleur pour tous. C’est là un élément clé de la raison d’être de l’Amérique. En juillet 1960, le premier ambassadeur des États-Unis au Togo a célébré le premier 4 juillet à l’hôtel Bénin de l’époque. Nous avons été le premier pays à avoir une mission diplomatique ici, avec une équipe qui est arrivée en mai 1959. Soixante ans plus tard, le partenariat solide entre les États-Unis et le Togo perdure. Au-delà de COVID 19, nous continuerons à travailler avec nos partenaires togolais sur nos priorités communes que sont la paix et la sécurité, la croissance économique, des institutions démocratiques fortes et des opportunités pour tous. Une grande partie de notre collaboration se reflète dans les contributions étonnantes des Togolais de retour d’échanges éducatifs aux États-Unis. Dans le cadre du programme de leadership des visiteurs internationaux, ou IVLP, nous identifions les futurs dirigeants togolais pour des opportunités de développement professionnel de trois semaines. Cette année marque les 80 ans de ce programme, qui prouve la valeur de la compréhension mutuelle par le biais d’échanges dans le monde entier.

L’Initiative des jeunes leaders africains, ou YALI, est un programme qui incarne les principes de Nelson Mandela pour donner aux jeunes Togolais les compétences nécessaires pour avoir un

impact positif sur leurs communautés. Nous sommes fiers d’être dans la dixième année de ce programme. Enfin, bien que nos volontaires du Corps de la Paix soient partis, nous prévoyons de les ramener, afin de poursuivre le partenariat du Corps de la Paix qui a débuté en août 1962, il y a 58 ans. Il y a beaucoup d’autres programmes que tant de Togolais connaissent et dont ils tirent profit, provenant de diverses agences américaines, de leurs partenaires et des ONG américaines partenaires.

Ces programmes se poursuivront. Les jeunes hommes et femmes de l’IVLP, de YALI, du Peace Corps et d’autres programmes nous montrent que la persévérance et le travail acharné des Togolais et des Américains mènent à un avenir prospère. J’encourage tout le monde à persévérer et à s’adapter à la réalité post-COVID, et à rester en sécurité maintenant. Les États-Unis continueront à s’associer avec vous comme nous l’avons fait au cours des 60 dernières années, jusqu’à aujourd’hui, notamment en fournissant récemment une aide substantielle au Togo pendant la pandémie de COVID. Nous traversons une période difficile, tant aux États-Unis que dans le reste du monde, mais nous en sortirons ensemble plus forts et nous poursuivrons notre partenariat de 60 ans. Un joyeux 4 juillet à tous ! « Nous tenons ces vérités pour évidentes, que tous (les femmes et) les hommes sont créés égaux... » Déclaration d’indépendance ».

alome.com

SAFER



**Chers usagers de la route,
merci de prévoir exactement
le montant équivalent à votre
redevance afin de réduire
le temps d'arrêt au péage**

Ceci est un message de la **SAFER**

© Média btp

Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier SAFER

- 📍 *Route Nationale N°1 (Agoè Cacaveli)*
- 📠 *Lomé-Togo BP: 8646*
- ☎ *Tél: (+228) 22 51 88 55*